

Mardi 28 mars 2017 se tenait à 19 h, au lieu ordinaire des séances, la deuxième séance ordinaire de mars 2017. Sont présents, le maire M. Jean-Denis Cloutier et les conseillers suivants :

Mme Mélanie Martineau      M. Gaby Gendron  
M. Marcel Pépin              M. Simon Couture

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel est présent.

Mme Sonya Provost, conseillère, est absente.

**2017-071** Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert.

Adoptée

**2017-072** Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QUE la Municipalité de Frontenac accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 4 avril 2017 au montant de 532 500\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 364-2006 et 365-2006. Ce billet est émis au prix de **100.00\$** CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>47 400 \$</b>	<b>2.23%</b>	<b>4 avril 2018</b>
<b>48 700 \$</b>	<b>2.23%</b>	<b>4 avril 2019</b>
<b>49 800 \$</b>	<b>2.23%</b>	<b>4 avril 2020</b>
<b>51 200 \$</b>	<b>2.23%</b>	<b>4 avril 2021</b>
<b>335 400 \$</b>	<b>2.23%</b>	<b>4 avril 2022</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

**2017-073** Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Frontenac souhaite emprunter par billet un montant total de 532 500\$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
364-2006	71 300 \$
365-2006	461 200 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 532 500\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 364-2006 et 365-2006 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 4 avril 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>47 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>48 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>49 800 \$</b>
<b>2021</b>	<b>51 200 \$</b>
<b>2022</b>	<b>52 400 \$(à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>283 000 \$ (à renouveler)</b>

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Frontenac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 364-2006 et 365-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**Autres sujets:**

- Voie de contournement ferroviaire
- Devis pour la nouvelle niveleuse
- Stationnement de l'hôtel de ville
- Texte pour la panneau pour le club de golf

**2017-074**

Proposé par M. Gaby Gendron,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de mars 2017 soient levées, 20 h.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Jean-Denis Cloutier, Maire

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Jean-Denis Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.